

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du MARDI 04 MARS 2025 -

Convocation adressée le 26 février 2025
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Aude VAN CAUWENBERGE, Antony LARROQUE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia ROLAND, Fabien CLOEZ, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Brigitte ROULY, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Caroline GIGAREL à Mme Geneviève LARVOR, Mme Marie-Catherine FLINOIS à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Bernard BONDUE à M. Stéphane DUFOUR, Mme Annie FROMENT à M. Patrick BARRÉ, Mme Audrey DELVAS à M. Maxime ABRAHAM, Mme Ophélie FAROUX à M. Antony LARROQUE, M. Christophe FORIEL à M. Quentin MABILLE,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 18H07,

ABSENTS : Mme Kelly BAILLON, MM. Michel WILLAME, Gilles BECQUET, Vincent BOTTEAU,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

N° Acte : 2025-01	Date de l'acte : 04.03.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, qui précisent les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et le délai dans lequel doit être voté ce débat,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment l'article 107-II-40 et 50,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, qu'il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

CONSIDÉRANT qu'en outre pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

CONSIDÉRANT que l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat, par un vote,

CONSIDÉRANT que le passage à la nomenclature M57 conduit à devoir tenir ce débat dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que ce rapport est joint à la présente délibération,

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. David VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

N° Acte : 2025-01	Date de l'acte : 04.03.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 29

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le secrétaire de séance,



Maxime ABRAHAM



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

**Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
de la mise en ligne le :
Le Maire,**

Rapport d'Orientations Budgétaires

04 mars 2025

Ville
d'Hautmont

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux termes de l'article 2 312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission, sont rappelés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre ;*
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;*
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;*

En outre cette même loi prévoit pour les communes de plus de 10 000 habitants que le rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Cette partie du rapport doit retracer l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient celui-ci par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

SOMMAIRE

Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2025 - page 4

- 4-Contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF 2025
- 7-Les orientations du PLF 2025 concernant les Collectivités

La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2024 – page 8

- 8-L'exercice 2024 en chiffres
- 9-Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2024
- 14-Atterrissage 2024 – budget consolidé
- 15-La situation de la dette et des emprunts garantis

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune – page 22

- 23-Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement
- 28-Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement
- 40-Orientations en matière de recettes d'investissement
- 51-Orientations en matière de dépenses d'investissement

Prospective financière 2022-2026 – page 55

- 55-Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne
- 57-Evolution pluriannuelle de l'endettement

Stratégie et plan d'action Port à Sec – page 58

Bilan et perspectives Crématorium – page 63

PREAMBULE

S'il est une chose que la succession des crises vécues depuis 2020 peut enseigner, c'est la capacité d'adaptation des collectivités aux événements subis.

Crise sanitaire, explosion des prix, perte d'attractivité des métiers locaux en dépit d'une revalorisation des traitements, effets catastrophiques du réchauffement climatique, remontée brutale des taux d'intérêts, incertitudes politiques, telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de la gestion pour assurer la continuité des services rendus aux citoyens, et investissements de demain.

L'exercice 2024 s'est sans doute terminé difficilement pour certaines collectivités, et l'avenir reste marqué de nombreuses incertitudes car le redressement des finances publiques demeure un impératif. Le rapport montrera que les indicateurs des finances locales se sont dégradés dans ce contexte, et ce constat touche l'ensemble des strates locales.

Les collectivités seront sans aucun doute une nouvelle fois mises à contribution en 2025, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de déficit public. Toutefois, l'effort envisagé de 5 milliards d'euros sera finalement ramené à 2,2 milliards d'euros après de longues négociations.

Peut-on encore être optimiste pour les années à venir, en escomptant un ralentissement de l'inflation, une reprise économique. Telles sont les questions qui se posent actuellement.

La visibilité sur les exercices à venir reste faible, tant sur l'évolution de la conjoncture que sur des réformes financières et fiscales importantes attendues.

Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2025



1.1 Le contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF¹ 2025

➤ Environnement macroéconomique : conjonctures, tendances et perspectives

- Un projet de Loi de Finances 2025 qui s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, mais marqué par la volonté du Gouvernement de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB.
- Objectif affiché de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029.
- Dans ces conditions, hypothèses du Gouvernement pour la construction du budget :

¹ Projet de Loi de Finances

En chiffres

Croissance du PIB :

2024 : +1,1 %
2025 p : +1,1 %

Déficit public :

2024 : 6,1 % du PIB
2025 p : 5,4 % du PIB

Inflation :

2024 : 2,4 %
2025 p : 1,8 %

Taux de chômage :

2024 : 7,4 %
2025 p : 7,6 %

- une hypothèse de croissance de 1,1 % en 2025

- Un déficit public espéré à 5,4 % du PIB² en 2025

- Une inflation qui est attendue en baisse autour des 1,8 %

- Un taux de chômage qui devrait augmenter dans les mois à venir selon le Ministre du Travail

➤ Focus sur l'état des finances des communes en 2024

En chiffres

+2,5 % de hausse des recettes de fonctionnement

+4,4 % de hausse des charges de fonctionnement

-7,8 % de baisse de l'épargne brute

-10,9 % de baisse de l'épargne nette

+8,3 % de hausse des dépenses d'investissement

+10 % de financement issu de l'emprunt

- Une progression des recettes de fonctionnement en fort ralentissement, essentiellement sous l'effet d'une revalorisation des bases fiscales plus faible qu'en 2023, ainsi qu'une baisse des droits de mutation à titre onéreux.
- Des dépenses de fonctionnement en progression encore soutenue sur 2024. Les revalorisations salariales résultant des différentes mesures mises en place par le Gouvernement en 2023/2024 n'y sont pas étrangères.
- Une capacité de financement des communes en net repli avec une diminution de l'épargne brute de 7,8 %, en raison d'un effet ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement qui se creuse.
- Une épargne nette elle aussi en nette diminution, résultat d'une baisse de l'épargne brute et d'une augmentation de la dette.
- Malgré cette contraction des marges de manœuvre financières, poursuite de investissements par les communes (+8,3 %).
- Une progression de plus de 10 % du recours à l'emprunt pour contribuer au financement de cette hausse de l'investissement. Toutefois, subventions reçues et recours à l'emprunt ne suffisant pas, les communes ont prélevé sur leur fonds de roulement de manière significative pour assurer le solde du financement.

1.2 Les principales orientations du PLF³ 2025 concernant les collectivités

➤ **Un effort budgétaire demandé aux collectivités locales à hauteur de 2,2 milliards d'euros :**
Une addition moins lourde que prévu pour les collectivités puisqu'initialement l'effort portait sur 5 milliards d'euros.

➤ **FCTVA : l'abaissement du taux du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),** de 16,404 % à 14,85 % non retenu. Bonne nouvelle pour les communes pour lesquelles l'impact financier n'est pas négligeable, et qui constitue une aide à l'investissement importante.

➤ **Une diminution à attendre des dotations d'investissement,** même si le Gouvernement annonce que celle-ci sera limitée. Pourrait être concernée la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

➤ **Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et toujours une priorité donnée à la péréquation.** La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devraient être une nouvelle fois abondée au détriment de la partie forfaitaire.

³ Projet de Loi de Finances

La situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice 2024

(A défaut d'indication contraire, l'ensemble des éléments chiffrés présenté est consolidé)

2.1 L'exercice 2024 en chiffres (avant clôture définitive des comptes)

Budget 2024 : 47,24 M €
dont 46,32 % de fonctionnement (21,88 M €)
dont 53,68 % d'investissement (25,36 M €)

Fiscalité : +2,83 % de produit fiscal
DGF: +1,8 % (+3,6 % au titre de la seule DSU)

Exécution du budget
Fonctionnement: Dépenses réelles: 96,98 % Recettes réelles : 102,19 %
Investissement: Dépenses réelles: 74,40 % Recettes réelles : 70,16 %

Epargne consolidée
Brute : 3,9 M € Nette : 1,4 M €

Budget investi en 2024 : 18,36 M €
--

Recours à l'emprunt : Prêt relais
Encours de dette : 26,87 M € (stable / 2023)

Financement des investissements :
Subventions : 41,97 %
Ressources propres 33,52 %
Prêt relais : 24,51 %

Endettement :
Taux endettement : 147 %
Capacité désendettement : 6,7 ans

2.2 Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2024

■ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Réalisé 2024	Ecart 23/24
011	Charges à caractère général	4 743 942,20	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	5 321 440,75	13,85 %
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	5 827 198,13	10,77 %
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	2 059 340,46	-40,52 %
66	Charges financières	840 081,69	602 171,08	655 388,30	557 611,65	987 375,86	77,07 %
67	Charges exceptionnelles	10 790,00	156 361,20	18 014,98	32 123,45	4 640,00	-85,56 %
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	441 600,00	0,00	153 202,73	
	TOTAL	13 226 328,97	12 860 302,48	13 600 872,25	13 986 488,30	14 353 197,93	2,62 %

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

Charges de gestion :

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Réalisé 2024	Ecart 23/24
011	Charges à caractère général	4 743 942,20	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	5 321 440,75	13,85 %
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	5 827 198,13	10,77 %
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	2 059 340,46	-40,52 %
	TOTAL CHARGES DE GESTION	12 375 457,28	12 101 770,20	12 631 849,52	13 396 753,20	13 207 979,34	-1,41 %

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

➔ Des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 2,62 % par rapport à l'exercice précédent.

Progression qui s'explique par :

- des dépenses courantes incompressibles en hausse : fluides, assurances, accroissement des mesures de sécurité lors des festivités imposées par les services de l'Etat, entre autres.
- la prise en compte sur une année pleine des mesures de revalorisation et de pouvoir d'achat mises en place par l'Etat au cours de l'année 2023.
- l'augmentation des charges financières, résultant principalement des emprunts à taux variable de l'ANRU adossés au taux du Livret A, ce dernier ayant augmenté.

➔ A contrario, certains postes de dépenses ont diminué :

- Les charges exceptionnelles mais surtout le chapitre 65 « subventions et participations » en raison de la clôture du budget ANRU : plus de participations d'équilibre à verser.

➔ Malgré ces contraintes, une diminution de 1,41 % des charges de gestion, c'est-à-dire les charges les plus impactantes du budget de fonctionnement.

■ Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Réalisé 2024	Ecart 23/24
70	Produits d'activité des services	262 287,26	342 349,28	461 620,82	473 590,85	637 255,64	34,56 %
73	Fiscalité directe et indirecte	6 859 308,31	7 281 000,00	7 605 207,36	7 696 247,13	7 902 226,37	2,68 %
74	Dotations et participations	10 924 735,63	10 590 096,33	10 174 682,99	10 453 290,42	9 284 527,92	-11,18 %
75	Produits de gestion courante	137 833,27	105 178,10	114 690,41	352 120,15	253 207,04	-28,10 %
76	Produits financiers	3,00	2,70	3,00	4,70	5,20	10,64 %
77	Produits exceptionnels	7 314 821,70	22 504,90	139 938,22	2 746,45	55 743,61	1 929,99 %
	TOTAL	25 498 989,17	18 341 131,31	18 496 139,80	18 977 999,70	18 132 965,78	-4,45 %

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

➔ Comparé à l'exercice précédent, des recettes de fonctionnement en baisse de 4,45 %, mais cette diminution s'explique facilement par l'absence de versement de subvention d'équilibre au budget annexe ANRU. Les chiffres étant consolidés de l'ensemble des budgets, et ce budget annexe ANRU ayant été clôturé, il n'y a plus de constatation de la recette de ce budget. Pour mémoire, cette participation d'équilibre, qui constituait une recette sur ce budget annexe, s'élevait en moyenne à 1,2 millions d'euros.

➔ Neutralisation faite de cette participation d'équilibre en 2023, le budget des recettes de fonctionnement serait en hausse de 1,96 % entre 2023 et 2024.

➔ Produit fiscal en hausse de 2,68 % malgré une diminution des taux communaux de 0,5 points. Hausse qui s'explique par le dynamisme de la revalorisation des bases fiscales, qui toutefois tend à s'atténuer. Elément important à prendre en considération dans la préparation du budget et la prospective.

■ Evolution du niveau d'épargne :

→ Epargne brute consolidée 2023 : 3,9 millions d'euros.

Celle-ci est largement positive. Mais la hausse des charges incompressibles cumulée à une progression plus mesurée des recettes entraîne une contraction en 2024. Le dynamisme des bases fiscales ne permet pas de combler les hausses de prix liées à l'inflation, ainsi que la forte augmentation de dépenses obligatoires.

→ Epargne nette consolidée 2023 : 1,4 millions d'euros

Là encore, la contraction ne remet pas en cause un niveau d'épargne nette largement positif. Les charges financières des emprunts souscrits pour l'ANRU sont une des principales causes de cette contraction. Pour 2025, l'objectif sera de faire progresser ce niveau d'épargne par une maîtrise des dépenses afin d'atténuer l'impact des dépenses incompressibles qui s'imposent à la Commune.

■ Investissement 2024 :

→ Un montant investi en 2024 qui s'élève à 18,34 millions d'euros, soit une progression de 253 % par rapport à l'exercice 2023 :

Après une période d'études sur l'ensemble des projets, les phases opérationnelles ont été lancées avec des travaux importants de réhabilitation ou de construction.

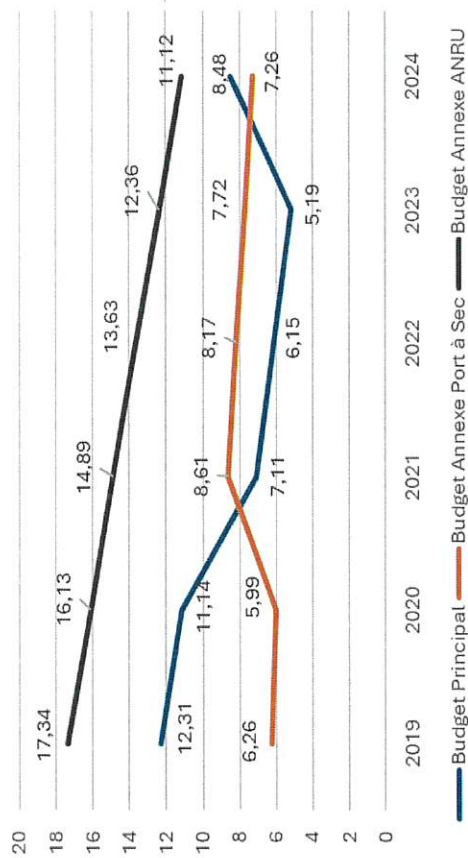
Taux de réalisation qui traduit l'effort significatif de la commune pour :

- entretenir et rénover le patrimoine, qu'il soit bâti ou routier
- construire de nouveaux équipements au profit de la population hautmontoise, des jeunes de la Commune

Le rapport présentera d'ailleurs dans la partie « prospective » l'ensemble de ces investissements et leur financement.

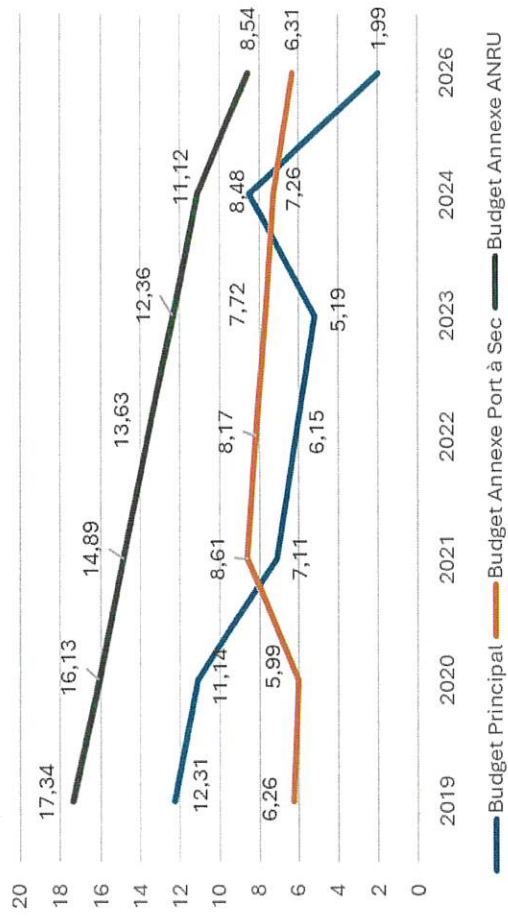
■ Dette 2024 : (en M €)

➔ dette consolidée stable sur l'exercice.



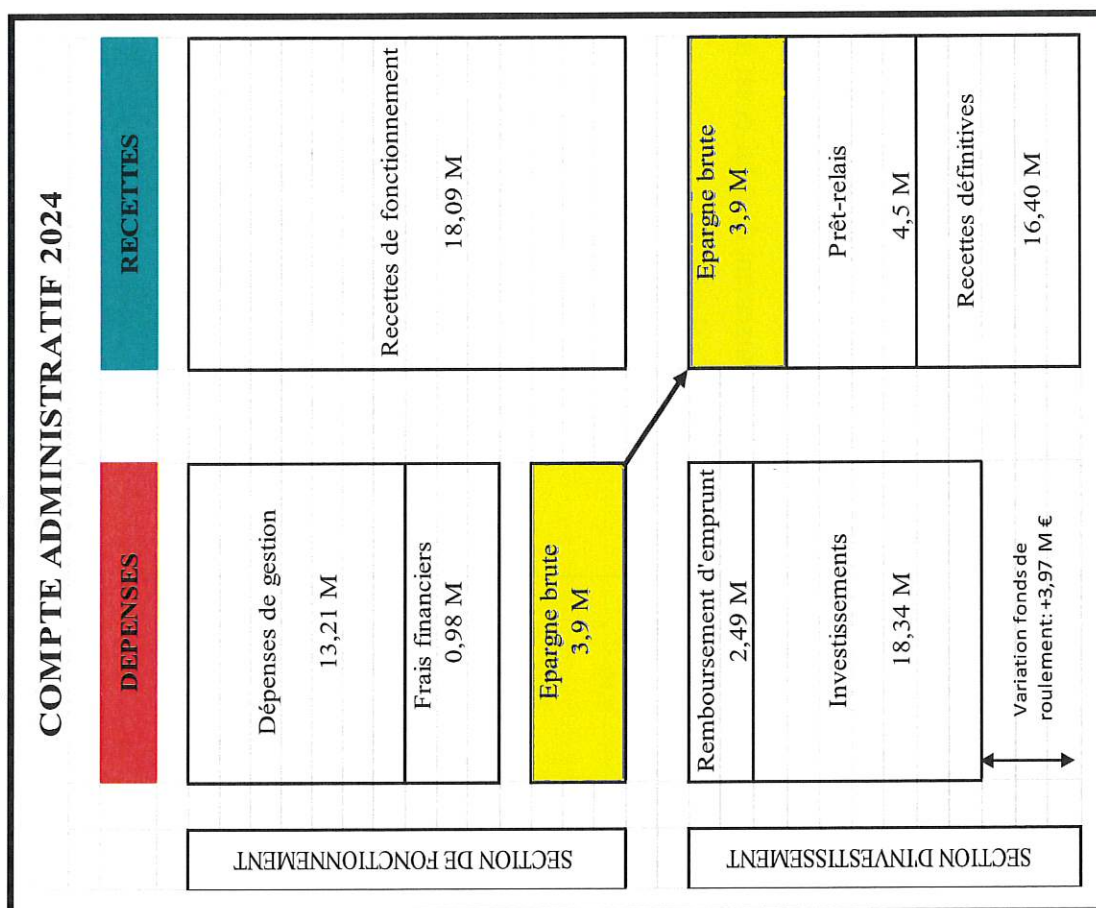
L'encours en capital a diminué sur les budget annexes et a augmenté sur le budget principal en 2024 en raison de la prise en compte du prêt relais. Le remboursement de celui-ci est prévu en 2026 avec la cession des terrains de la zone Cockerill.

Après remboursement de ce prêt relais, la dette se présentera comme suit:



2.3 Atterrissage 2024 – budget consolidé

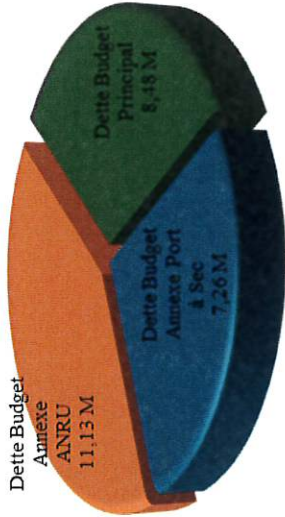
A la date de préparation de ce document, l'atterrissage 2024 du budget, en données consolidées, serait la suivante :



2.4 La situation de la dette et des emprunts garantis (en analyse consolidée)

➤ Structure de la dette :

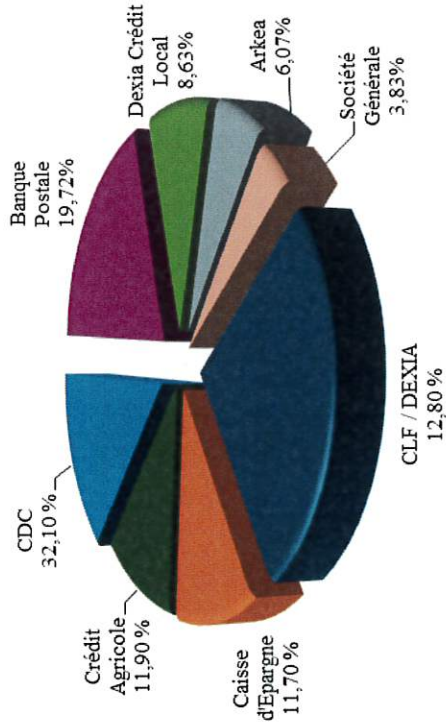
▪ Poids de la dette par budget :



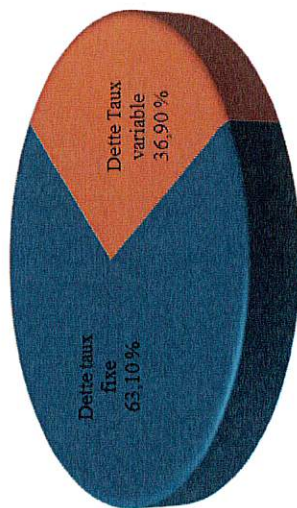
➔ Nécessité de consolider les éléments de la dette pour refléter fidèlement le niveau de l'endettement de la commune : 26,87 M au 31 décembre 2024.

➔ Dette la plus importante : budget annexe ANRU (41 % du poids de la dette), suivi de celle du budget principal (32 %) et celle du Port à Sec (27 %).

▪ Répartition de la dette entre les établissements prêteurs : (en %)

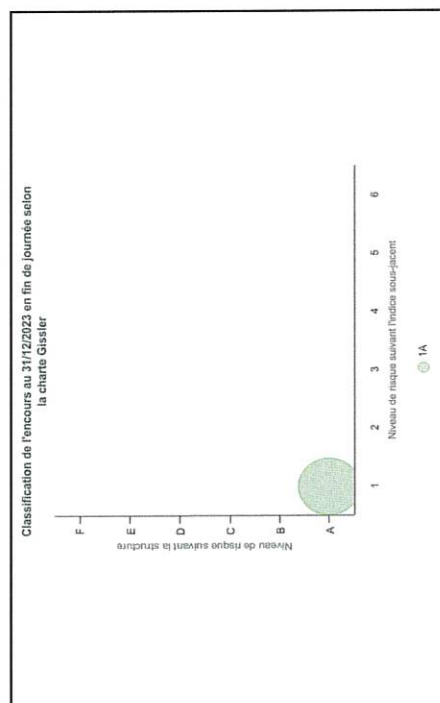


■ Risque de la dette : (en %)



- Dette composée majoritairement de taux d'intérêts fixes.
- Taux moyen de la dette à taux fixe : 3,04 %.
- Taux moyen de la dette à taux variable : 2,98%.

→ Absence de risque sur la dette, classement A1 sur la charte de Gissler

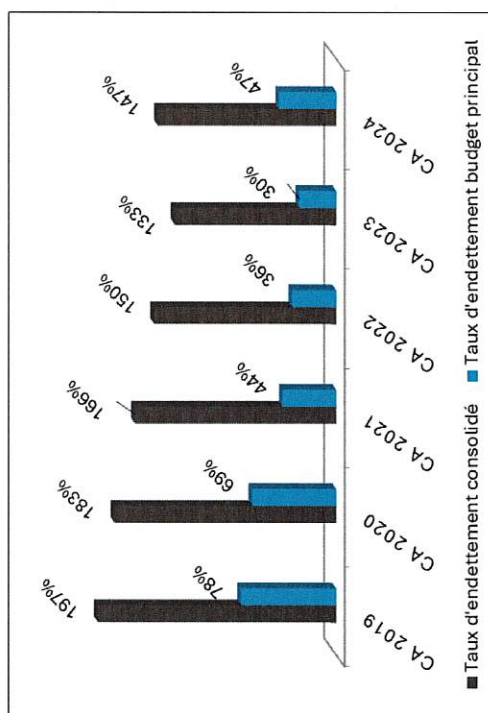


■ Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 :

- Extinction de la dette en 2043 en l'absence de nouveau recours à l'emprunt.

➤ Ratios d'endettement :

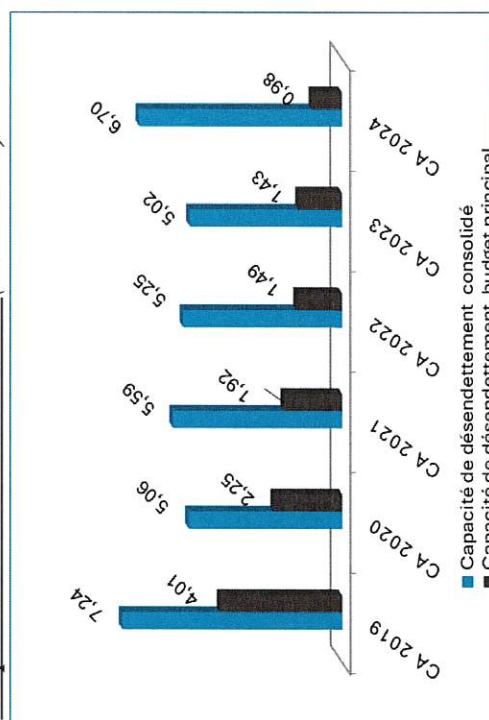
■ Taux d'endettement (en %) :



➔ Taux d'endettement du budget principal : 47 %, ce qui est très satisfaisant.

➔ Taux consolidé de la dette des budgets annexes : 147 %, ce qui reste trop important. Un poids de la dette des budgets annexes (Port à Sec et surtout ANRU) encore trop lourd.

■ Capacité de désendettement (en années) :



➔ Capacité de désendettement du budget principal : 1 an, ce qui est excellent.

➔ En données consolidées, capacité de désendettement : 6,7 années

➔ Capacité de désendettement qui est satisfaisante, mais dont l'augmentation cette année se justifie par la contraction de l'épargne brute.

➔ Seuil d'alerte situé à 11 ans.

➤ La situation de la dette garantie par la Commune à la clôture de l'exercice 2024 :

EN CHIFFRES

↳ ***Encours garanti au 31/12/2024:***
73,29 M €
(-2,19 % par rapport à 2023)

↳ ***Structure de l'encours garanti par bénéficiaire:***
Habitat du Nord : 24,8 %
Sté HLM Promocil : 75,2 %

↳ ***Extinction de dette garantie :***
3 emprunts garantis à Sté HLM Promocil

↳ ***Aucune nouvelle garantie accordée en 2024***

RAPPEL :

La dette garantie est un engagement hors bilan.
La Ville est sollicitée pour garantir des emprunts au profit d'organismes publics ou privés. Les garanties sont une forme d'intervention très fréquente des collectivités.

Ces garanties d'emprunt ne représentent qu'une dette potentielle. Elles ne coûtent rien tant que l'emprunteur honore ses engagements.

	Capital initial garanti (M €)	23,53	CRD (M €) au 31/12/2024	18,21	Nombre de dossiers par taux de garantie
Habitat du Nord					
TOTAL GARANTIS		23,53		18,21	100%
					24

▪ Respect des ratios prudentiels de la « Loi Galland » :

➔ **RATIO prudentiel n°1 :**

- Recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2024 : 18,09 millions d'euros.
- Capacité de la Commune à garantir : 9,05 millions d'euros
- Ratio n°1 respecté.

➔ **RATIO prudentiel n°2 :**

Habitat du nord	Annuités garanties au 31/12/24 par débiteur	Capacité de garantie de la Commune par tiers (en M €)
	798,8 K €	905 K €

- Ratio n°2 respecté puisque annuité garantie inférieure au seuil des 10 %.

➔ **RATIO prudentiel n°3 :**

- Ratio n°3 respecté.

RAPPEL :

Les garanties accordées aux personnes morales de droit privé (dispositions de la loi du 05/01/1988 dite « Loi GALLAND ») sont soumises pour leur octroi au respect de trois ratios prudentiels cumulatifs

Ratio prudentiel n°1 : « Règle du potentiel de garantie » :

La Commune ne peut pas garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement (articles L2252-1 et D1511-32 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ratio prudentiel n°2 : « Règle de division du risque » :

Aucun débiteur ne peut disposer d'une couverture excédant 10 % de la capacité à garantir de la Commune (articles L2252-1 et D1511-34 du CGCT).

Ratio prudentiel n°3 : « Règle du partage de risque » :

La part d'un emprunt susceptible d'être garanti par la Commune est fixée à 50 % du montant de l'emprunt (articles L2252-1 et D1511-35 du CGCT), avec 2 dérogations :

- 80 % maximum pour les opérations d'aménagement sous réserve des deux premiers ratios.
- 100 % pour les opérations d'aménagement situées dans les zones dites « tendues » caractérisées par un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements depuis 2013, mais aussi pour les opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration des logements réalisées par des organismes HLM ou des SEM.

Eléments à retenir de la situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice :

➤ Des niveaux d'épargne qui demeurent largement positifs.

Eléments qui doivent être pris en considération pour les exercices à venir :

- un dynamisme des recettes qui tend à s'affaiblir : La revalorisation des bases fiscales est moins importante en 2024 qu'en 2023, et cumulée à la baisse des taux communaux d'imposition, les recettes évoluent moins ;
- des autres ressources, telles que les DMTO⁴, restent faibles eu égard à la morosité du marché de l'immobilier.
- des dépenses qui s'imposent à la collectivité, telles que les cotisations d'assurances, l'énergie, et qui ont connues des fortes hausses ;
- des mesures gouvernementales pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires sur une année pleine en 2024.

➤ Malgré ces hausses qui s'imposent à la Commune, les charges de gestion (chapitres 011, 012, 65) demeurent en baisse.

➤ Une dette maîtrisée et une capacité de désendettement très bonne, mais un poids trop important des budgets annexes dans cette dette.

➤ un taux de réalisation important des investissements en 2024, lié à la mise en place de la phase opérationnelle de la plupart des travaux.

➤ Un dynamisme en matière de recherche de financements, caractérisé par une enveloppe de subventions encaissées de plus de 7,5 millions d'euros en 2024 (contre 2,4 millions d'euros en 2023) : + 212,5 %

➤ Le bilan budgétaire de cet exercice 2024 montre qu'il est possible de concilier rigueur budgétaire et investissements ambitieux. Mais l'impact de la hausse de dépenses incompressibles et des intérêts sur les prêts à taux variable sont à prendre en considération pour les exercices suivants.

⁴ Droits de Mutation à Titre Onéreux

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune



► Objectifs poursuivis par la Commune en 2025 :

- concilier effort d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire communal, renforcement des actions de proximité en faveur de la population, et sérénité de sa situation financière dans un contexte d'économie et de rigueur qui est devenu la norme.
- Maîtriser l'évolution des charges dans un contexte de fortes hausses de certaines prestations.
- Poursuivre le travail jusqu'ici fructueux en matière de recherche de financements, avec l'orientation prise de ne pas recourir à l'emprunt pour l'exercice à venir.
- Maintenir des niveaux d'épargne satisfaisants qui, en l'absence de recours à l'emprunt, constituent une source essentielle de financement de nos investissements.
- Maîtriser les niveaux de trésorerie pour faire face aux dépenses de travaux à venir
- Poursuivre l'effort de baisse des impôts locaux

3.1 Prospective - Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

➤ Evolution des ressources fiscales directes et indirectes

2025

- ✓ Une nouvelle baisse des taux d'imposition prévue sur 2025 : -0,5 %
La diminution du taux de taxe foncière ne pouvant se faire de manière différenciée, elle entraînera comme en 2024, une diminution proportionnelle sur chacun des 3 taux.
- ✓ Une revalorisation des bases fiscales attendue à hauteur de 1,8 % en 2025
Revue à la hausse sur la base du taux d'inflation, par rapport à ce qui était prévu dans la prospective (pour mémoire 1,5 %)
- ✓ Une fiscalité indirecte versée par l'agglomération qui n'évoluera pas en 2025.
- ✓ Une fiscalité liée aux droits de mutation toujours atone en 2025.

2026

- ✓ Une baisse des taux d'imposition de 0,5 % par an, prévue jusqu'à la fin du mandat.
Impact limité sur le produit fiscal en raison de la revalorisation des bases, même si celle-ci tend à suivre la tendance à l'essoufflement de l'inflation.
- ✓ Des bases fiscales moins dynamiques sur 2026.
Bases qui sont calculées en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre.
Une prévision mesurée et prudente de 1,5 % de hausse du produit fiscal pour 2026.
- ✓ Fiscalité indirecte (notamment Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de compensation) attendue stable pour l'exercice à venir.
Eventuels ajustements issus des réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pris en compte au fil de l'eau.
- ✓ Estimation basse retenue pour le produit de la fiscalité lié aux droits de mutation, sur la base du produit réel 2025.
Celui-ci devrait se stabiliser, voire repartir à la hausse avec la baisse progressive des taux d'intérêts.

➤ Evolution des dotations :

2025

✓ Une Dotation Globale de Fonctionnement qui donnera la priorité une nouvelle fois à la péréquation. La Commune, de par sa typologie, bénéficie d'une forte péréquation.

Prévision budgétaire 2025 qui s'appuie :

- sur une stabilité de la Dotation Forfaitaire : 3,03 M €
- sur une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 4,74 M €
- sur une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation : 198 K €

✓ Proposition de reconduction des dotations de compensation sur taxes locales au même niveau qu'en 2024, dans l'attente de l'état 1259

Recette attendue : 665 K €

✓ Fonds de péréquation intercommunal et communal :

Reconduction du montant de cette dotation au niveau de celui de 2024 : 266 K €

✓ Participations attendues des partenaires :

Principaux partenaires sollicités :

- L'Etat et des services (CAF notamment,...)
- La CAMVS
- Le Département
- La Région

Une enveloppe semblable à celle de 2024 sera proposée au budget.

✓ Une évolution de la DGF qui ne peut être anticipée au-delà de 2025, au regard des objectifs de réduction du déficit public souhaité par le Gouvernement.

Hypothèse prudente retenue pour l'actualisation de la prospective budgétaire à horizon 2026 : seule l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine est ajustée, les autres composantes de la DGF restent identiques à 2025.

✓ Anticipation difficile de l'évolution des dotations de compensation des taxes locales.

Prospective qui s'appuie sur une enveloppe équivalente à celle de N-1, ajustée chaque année en fonction de l'état 1259 et des Projets de Loi de Finances.

✓ Fonds de péréquation intercommunal et communal :

Stabilité de la ressource attendue par l'agglomération en 2025. La prospective s'appuie sur la même orientation pour 2026.

✓ Participations attendues des partenaires :

Enveloppe CAF qui devrait être stable à horizon 2026.

Proposition de maintenir les budgets au même niveau que N-1, avec ajustements au fil de l'eau chaque année en fonction des dossiers de subventions déposés auprès des partenaires.

➤ Des autres recettes (produits des services, locations de biens immobiliers,...):

2025

- ✓ Une tarification des activités proposées par la Commune, stable pour 2025.
Souhait de la municipalité de ne pas faire supporter davantage d'efforts aux administrés, déjà contraints financièrement par les hausses des prix et l'inflation.
Enveloppe 2025 correspondant aux recettes encaissées réellement en 2024.
- ✓ Indexation des autres produits sur l'inflation prévisionnelle et les barèmes de l'INSEE (loyers, baux,...)
- ✓ Location de l'ensemble des halls du Port à Sec sans hausse de tarifs. En revanche délibération prise pour 2025 sur l'application d'un loyer pour le stockage extérieur sur l'aire de carénage. Cession de l'équipement en cours d'année, ce qui nécessitera des opérations budgétaires spécifiques.
(point abordé plus spécifiquement dans la dernière partie du rapport)

2026

- ✓ Produits liés à l'activité des services reconduits au niveau de ceux de 2025, et ajustés chaque année en fonction de N-1, au regard du caractère aléatoire de la recette.
Pas de hausse des tarifications prévue sur 2026.
- ✓ Tarification et prix de location des autres produits de gestion indexés sur l'inflation, comme en 2025.
- ✓ Equipement du Port à Sec vendu : plus de subvention d'équilibre à prévoir sur le budget principal et plus d'activité commerciale à gérer pour la Commune.

➤ Résultantes en recettes de fonctionnement

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
(en M €)		2021R	2022R	2023R	2024P	2024 R	2025P	2025A	2026P	2026A	Ecart 2021 – 2026 actualisée
70 / 75	Produits d'exploitation : tarification et produits gestion	0,45	0,57	0,82	0,87	0,89	0,88	0,68	0,89	0,69	+53,3 %
	Fiscalité locale directe (impôts locaux)	5,36	5,59	5,81	6,02	5,98	6,10	6,16	6,20	6,31	+17,72 %
73	Fiscalité indirecte (fiscalité reversée par l'agglomération)	1,13	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	+1,77 %
	Autres fiscalités	0,52	0,59	0,25	0,25	0,51	0,25	0,44	0,25	0,44	-15,38 %
	FPIC	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,00%
74	Dotation Forfaitaire	3,08	3,07	3,05	3,05	3,03	3,05	3,05	3,05	3,05	-1 %
	DSU	4,28	4,37	4,46	4,50	4,62	4,55	4,74	4,60	4,80	+12,15 %
	DNP	0,21	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-4,76 %
	Dotations de compensation	0,48	0,53	0,59	0,59	0,58	0,59	0,58	0,59	0,58	+20,8 %
	Participations CAF	0,31	0,34	0,32	0,32	0,28	0,32	0,28	0,32	0,28	-9,67 %
	Autres participations	0,12	0,19	0,23	0,23	0,52	0,23	0,65	0,23	0,19	+58,33 %
Recettes de fonctionnement		16,21	16,87	17,40	17,71	18,03	17,84	18,20	18,00	17,96	+10,8 %

R = réalisé / P = prévisionnel du ROB 2024 / A = prospective actualisée ROB 2025

✓ Hausse des recettes de fonctionnement de 10,8 % entre 2021 et 2026.

Le dynamisme de la revalorisation des bases fiscales explique en partie cette progression, ainsi que l'évolution progressive et continue de la Dotation de Solidarité Urbaine.

✓ Une baisse des recettes 2026 par rapport à 2025, qui est justifiée par l'absence de budget Port à Sec, celui-ci devant être cédé en 2025.

3.2 Prospective – hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement

➤ Des dépenses de fonctionnement des services à maîtriser :

2025

- ✓ Une enveloppe au chapitre 011 de 5,2 M €, soit en légère baisse par rapport à 2024.
- ✓ Eléments à prendre en compte dans la préparation du budget :
 - Energie : Renouvellement des marchés électricité en cours d'année et un marché du gaz qui reste volatile. Les températures assez basses ont conduit à avancer la période de chauffe des bâtiments, notamment les établissements scolaires.
 - Cotisations assurances en hausse : Des cotisations qui ont doublées en 2024, et dont la hausse se répercute en 2025.
 - Inflation : attendue en baisse (prévision de 1,8 % en 2025), mais qui restera un élément important à prendre en considération dans la préparation du budget des frais généraux.
 - Coût de fonctionnement du complexe sportif Jean Damien à prendre en considération, ainsi que celui du Centre Culturel suite à sa réouverture.

2026

- ✓ Objectif pour 2026 : une enveloppe au chapitre 011 de 5 M €.

➤ Bilan et évolution de la masse salariale:

*Actions mises en place
ou poursuivies en
2024*

- ✓ Accompagnement individuel et collectif des services et agents au quotidien
- ✓ Réunions bimensuelles à l'initiative de la Direction Générale avec les différents responsables des services
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail sur les temps de travail dont l'objectif est d'améliorer le bien-être au travail tout en favorisant l'efficacité.
- ✓ Poursuite du télétravail pour les services et activités pouvant y prétendre
- ✓ Mise en place de mesures pour préserver le pouvoir d'achat des agents : primes exceptionnelles de pouvoir d'achat, versement de la GIPA, revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants, entre autres.

Structure des effectifs et variation au 31/12/2024

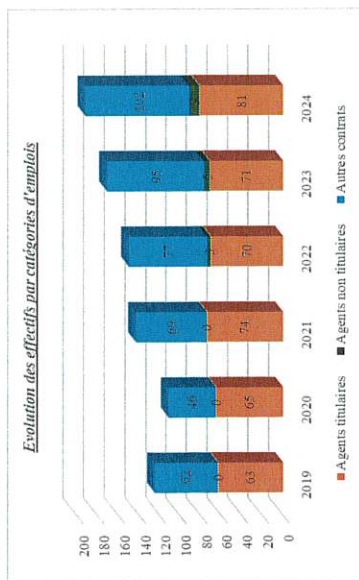
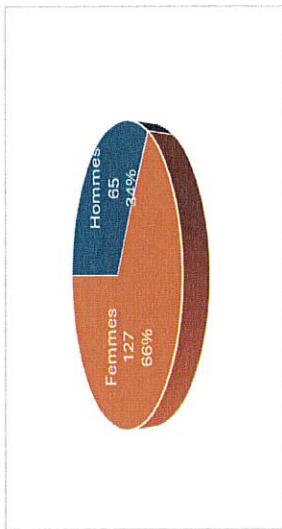
192 agents



Dont 81 titulaires

Dont 9 contractuels sur emplois permanents

Dont 102 autres contrats



✓ Evolution des effectifs en 2024 qui résulte essentiellement :

- de l'accroissement des activités saisonnières (centres aérés, classes de neige, ...) ;
- de l'accroissement de la fréquentation des cantines scolaires ;
- de recrutements dans des secteurs clés tels que l'urbanisme, la commande publique, ou encore l'accueil

✓ Départs enregistrés au cours de l'année 2024 : 8

- dont départs à la retraite : 3
- dont mutations au sein d'une autre collectivité ou administration ou démissions : 4
- dont apprentis : 1

✓ Arrivées enregistrées au cours de l'année 2024 : 9

- dont 2 mutations
- dont 5 contractuels
- dont 2 contrats d'apprentissage

✓ Autres contrats ayant fait varier les effectifs en 2024 :

- Recours à des emplois saisonniers en juillet et août pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, la conduite du bateau Isara, le désherbage des rues de la commune « dispositif Green Team »

Répartition des agents
par filière au
31/12/2024

Filières *	Nombre agents
Filières techniques	34
Filière culturelle	3
Filière médico-sociale	3
Filière administrative	40
Filière police municipale	7
Filière animation	3
Total	90

**uniquement les agents sur emplois permanents*

Temps de travail

- ✓ Durée effective légale de 1 607 heures respectée pour l'ensemble des services.
- ✓ Mise en place d'un protocole de temps de travail permettant aux agents de bénéficier d'avantages, dans le respect du cadre des heures légales :
 - Temps de travail modulable avec nombre de RTT variable ;
 - Modulation de la durée de la pause méridienne
 - Modulation du nombre d'heures travaillées avec plages horaires fixes et variables
 - Mise en place d'une RTT employeur pour bénéficier d'un pont dans l'année
 - Mise en place de la semaine de travail de 4,5 jours pour les agents qui le souhaitent
- ✓ Augmentation de l'amplitude d'ouverture de certains services au public suite à l'aménagement de ces temps de travail

Rémunération brute moyenne,
régime indemnitaire, bonifications
indiciaires par catégorie et par
filière / heures supplémentaires /
Avantages en nature

	Rémunération brute moyenne par ETP rémunéré et par catégorie	Régime indemnitaire* annuel par catégorie	Bonifications indiciaires annuelles par catégorie
Catégorie A	4 488,31 €	163 935,00	6 498,00
Catégorie B	2 777,78 €	54 407,00	7 273,00
Catégorie C	2 262,65 €	179 660,00	23 168,00

*FSE/CIA – IAT – Indemnité spéciale mensuelle de fonction – indemnité
de suivi et d'orientation des élèves – prime de responsabilité

Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en 2024 à l'ensemble des agents :coût 33 608,00 € :

Prime faisant suite à une mesure gouvernementale applicable aux fonctionnaires d'Etat et des collectivités pour celles qui
souhaitaient l'octroyer.

Services	Heures supplémentaires		Montant en €	
Filières techniques	2 810,23 h		61 766,98 €	
Filière culturelle	310 h		7 504,51 €	
Filière administrative	1 229,58 h		24 388,33 €	
Filière police municipale	1 108,33 h		30 065,91 €	
Filière médico-sociale	19		367,01 €	
Total	5 672,14 h		127 300,22 €	

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Logement conventions avec astreintes	17 084,04 €	18 233,76 €	20 057,14 €	21 960,11 €	27 304,07 €	15 079,40
Nombre d'agents concernés	9	10	10	10	9	8

*Etat annuel des
indemnités d'élus au
titre de l'année 2024*

(Article L.2123-24-1-1 du CGCT)

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjours...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)
BOUDINA Malika	17 313,48	-	-
DIREZ Philippe	4 932,60	-	-
DUFOUR Stéphane	17 313,48	-	-
FLINOIS Marie-Catherine	17 313 ,48	-	-
GIGAREL Caroline	17 313,48	-	-
LARROQUE Antony	17 313,48	-	-
LARVOR Geneviève	17 313,48	-	-
MARTIN Olivier	4 932,60	-	-
VAN CAUWENBERGE Aude	17 313,48	-	-
VAN DEN BROECK David	17 313,48	-	-
WASTERLAIN Didier	17 313,48	-	-
WILMOTTE Stéphane	44 280,12	-	-

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

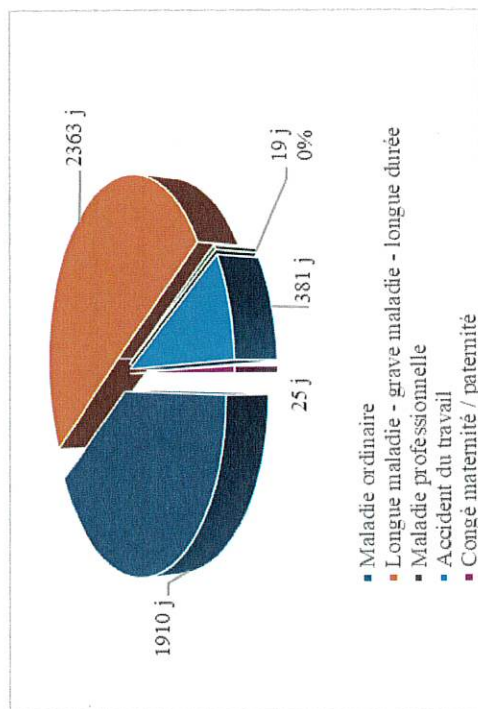
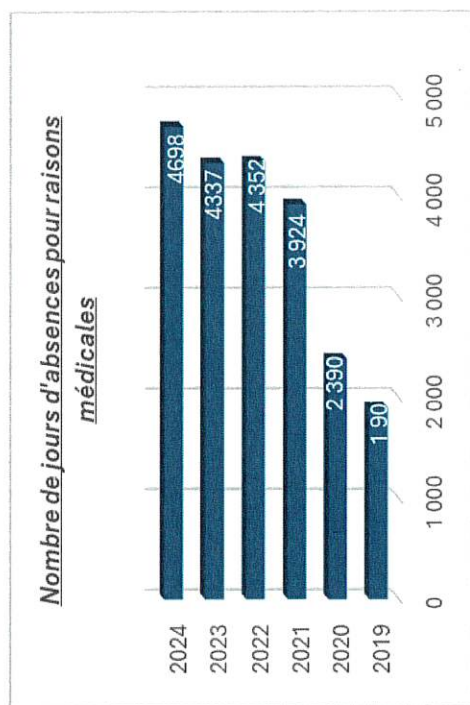
Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20250304-2025_01-DE

S²LO

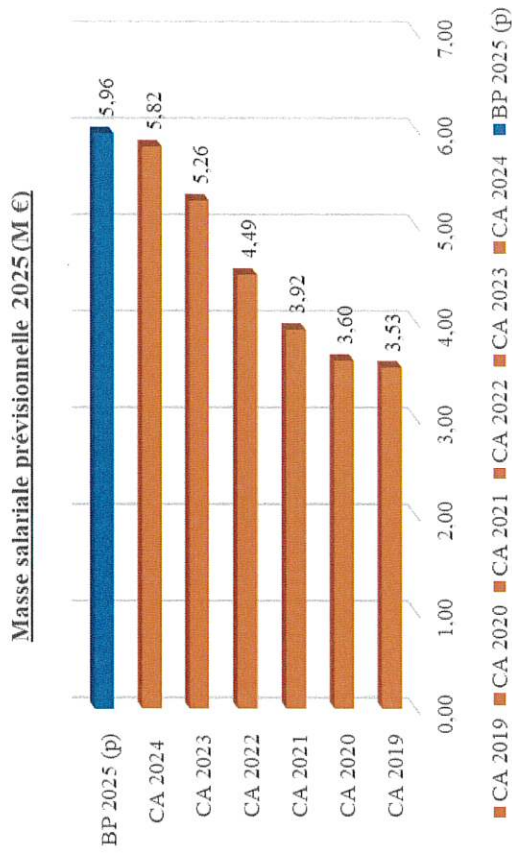
33



✓ Une année 2024 marquée par une augmentation du nombre d'absences. Une analyse de ces absences qui fait ressortir :

- Une diminution des absences pour maladie ordinaire de 17,2 %
- Une augmentation assez sensible des longues maladies – graves maladies et maladies longues durées (+127,4 %)

Masse salariale prévisionnelle 2025

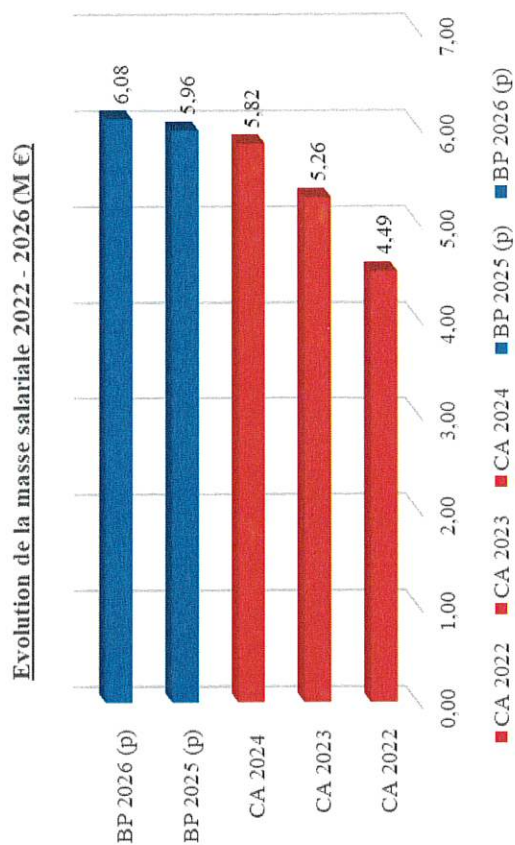


✓ Budget alloué au « personnel » pour 2025 : 5,96 M €.

Seul un recrutement supplémentaire est prévu, et rendu absolument nécessaire par l'ampleur que prennent le suivi de l'habitat insalubre et la mise en oeuvre du permis de louer.

Pas d'autres recrutements programmés. La hausse proposée de 2,5 % permet de couvrir l'évolution du GVT et les éventuelles hausses de cotisations. L'objectif de l'exercice est la maîtrise de la masse salariale, bien que la Commune soit en-deça du niveau moyen des effectifs dans les communes de même strate et même de strate inférieure.

Masse salariale prévisionnelle 2026



✓ Une hausse de 2 % prévue dans la prospective financière pour l'année 2026 :

L'objectif de maîtrise de la masse salariale prévue en 2025 sera poursuivi en 2026.

La Collectivité a renforcé une partie de ses services, pour répondre aux exigences et à la réglementation des process dans la fonction publique territoriale. La Commune ne s'interdit pas un recrutement si l'évolution du fonctionnement ou si les services offerts au public le justifie, mais il sera étudié au cas par cas.

➤ Des subventions et participations relativement stables

2025

✓ Associations : budget stable

Poursuite du soutien au tissu associatif local avec une enveloppe stable jusqu'en 2026 : 800 K €.

✓ Caisse des écoles : demande de subvention en baisse.

Même niveau d'actions, mais un excédent des années précédentes suffisamment important permet de réduire l'enveloppe : 225 K €.

✓ CCAS : demande de subvention en hausse

Pour 2025, souhait de la municipalité de renforcer les actions en faveur des aînés, ce qui justifie une subvention plus importante: 560 K €

✓ Participation d'équilibre au budget annexe Port à Sec :

Recettes insuffisantes pour couvrir les charges et notamment la dette. Versement d'une participation d'équilibre justifiée par le coût des investissements : estimation du déficit 2025 : 450,2 K €. Autre point : la cession de l'équipement au cours de l'exercice.

2026

✓ Enveloppe de subventions aux associations stable pour 2026 : 800 K €

✓ Subventions Caisse des Ecoles et CCAS reconduites à l'identique des montants 2025:

Soutien reconduit aussi bien pour le CCAS que la Caisse des Ecoles.

✓ Absence de participation d'équilibre à verser au Port à Sec :

Equipement cédé en 2025, donc absence de participation d'équilibre à verser en 2026 : économie de 455 K € en moyenne par an.

➤ Les autres dépenses de fonctionnement

2025

✓ Impact des charges financières

Baisse possible du taux du Livret A et des taux d'intérêts, ce qui pourrait conduire à une diminution de nos charges financières.
En 2024, ces charges ont subi la hausse du taux du Livret A. Scénario pessimiste retenu par prudence pour 2025.

Prise en compte des frais liés :

- à la ligne de trésorerie qui sera renouvelée, probablement à hauteur de 3 M €
- au prêt relais

2026

✓ Des charges financières qui pourraient diminuer sur 2026

Sauf si remontée des taux d'intérêts, ou maintien du taux du Livret A au niveau actuel.

Prévision budgétaire prudente.

Remboursement du prêt relais et renouvellement de la ligne de trésorerie dont le montant reste à définir : entre 2 et 3 M €.

➤ Résultantes en dépenses de fonctionnement

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
(en M €)		2021R	2022R	2023R	2024P	2024R	2025P	2025A	2026P	2026A	Ecart 2021 - 2026
011	Charges de fonctionnement courant	4,78	4,83	4,73	4,78	5,32	4,83	5,2	4,87	5,0	5,48 %
012	Personnels	3,92	4,50	5,29	5,82	5,82	5,94	5,96	6,06	6,06	71,6 %
65	Autres charges de gestion	0,26	0,29	0,3	0,3	0,35	0,3	0,3	0,3	0,3	42,8 %
	Participation d'équilibre	1,91	1,54	1,6	0,45	0,33	0,45	0,45	0,45	0	-100,00%
	Subventions de fonctionnement CCAS et Caisse des Ecoles	0,62	0,71	0,69	0,82	0,61	0,82	0,7	0,82	0,7	-22,2 %
	Subventions associations	0,62	0,75	0,88	0,88	0,77	0,88	0,8	0,88	0,8	-25,9 %
66	Intérêts de la dette	0,73	0,67	0,7	0,76	0,98	0,69	0,8	0,57	0,7	-20,46 %
Dépenses de fonctionnement		12,84	13,29	14,19	13,81	14,18	13,91	14,21	13,95	13,56	+2,26 %

R = réalisé / P = prévisionnel du ROB 2024 / A = prospective actualisée ROB 2025

✓ 2021 – 2026 : Evolution des dépenses justifiée par l'ouverture de services nouveaux au profit de la population :

- Création d'une police municipale, garderies, crèches,
- Mesures gouvernementales de revalorisation des carrières des agents, qui s'imposent aux collectivités
- Explosion des prix à la consommation : fluides, énergie, assurances, qui s'imposent également aux collectivités.
- Des taux d'intérêts en hausse en 2024 en raison notamment de la hausse du taux du Livret A

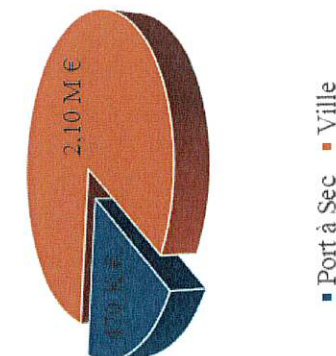
3.3 Prospective - orientations en matière de recettes d'investissement

➤ Les orientations en matière de dette et d'emprunt :

➔ Remboursement du capital de la dette en 2025 : 2,57 M €

➔ Pour mémoire, dette liée à l'ANRU intégrée au budget principal

Remboursement du capital de la dette par
budget en 2024: 2,57 M €



➔ Clôture du budget annexe Port à Sec à prévoir en fin d'année après cession, et transfert de la dette sur le budget principal.

Impact de la clôture du budget annexe Port à Sec et du transfert sur le budget principal :

- Un volume de crédits au budget principal plus important
- Une capacité de désendettement et un taux d'endettement qui vont se détériorer sur le budget principal. Aucune incidence en données consolidées.

➔ En recettes, pas de recours à l'emprunt prévu en 2025.

➔ Renouvellement prévu de la ligne de trésorerie afin de procéder aux décaissements prévus, dans l'attente de la perception des subventions notifiées.

Pour rappel, les subventions sont versées, pour la plupart d'entre elles, de la manière suivante :

- Une avance de l'ordre de 30 % au commencement des travaux
- Des acomptes intermédiaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et sur présentation des factures acquittées
- Le solde de l'ordre de 20 % en fin d'opération, lorsque les travaux sont intégralement terminés et payés.

La Commune doit donc avancer et porter la trésorerie avant de percevoir les subventions, raison pour laquelle les lignes de trésorerie existent et sont indispensables pour assurer une gestion correcte des encaissements et décaissements.

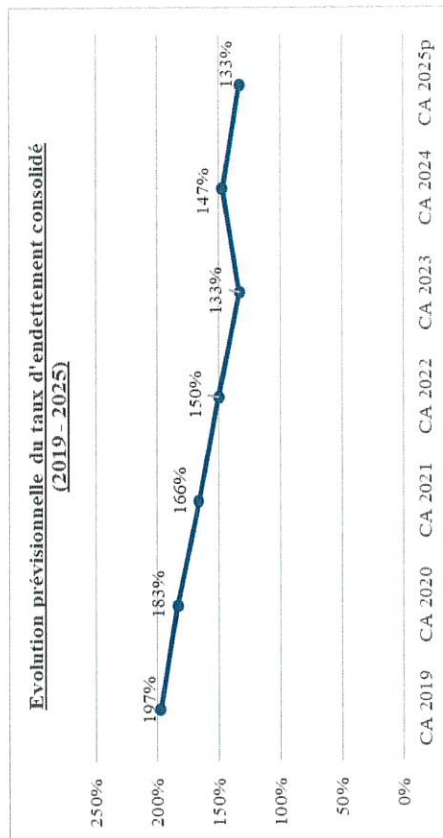
➔ **Caractéristiques de cette ligne de trésorerie le cas échéant :**

- Remboursement de la ligne de trésorerie actuelle (juin 2025) et sollicitation d'une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros.
- Taux d'intérêts des lignes de trésorerie : à titre indicatif : Indexation sur l'EURIBOR⁵ ou ESTER⁶ + une marge de l'établissement sur 12 mois.
- Période de remboursement : Remboursement prévu en une ou plusieurs fois dans l'année.
- Plusieurs établissements bancaires seront consultés

⁵ Le taux Euribor est un taux d'intérêt moyen auquel un grand nombre de banques européennes se réfèrent pour prêter en euros. Actuellement taux Euribor : 2,90 %

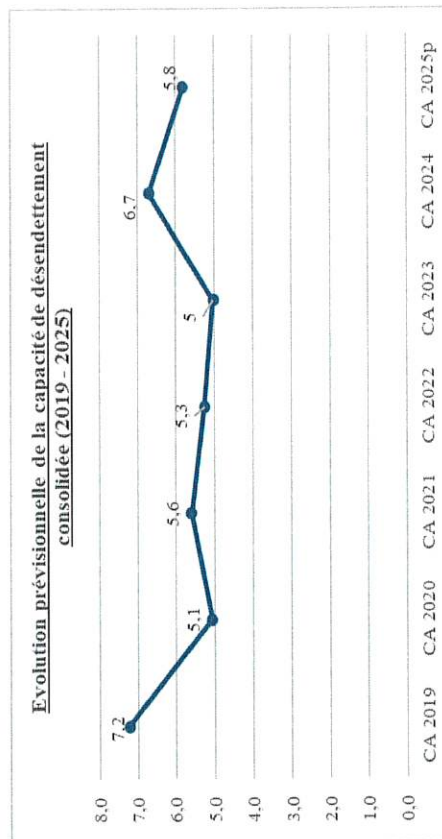
⁶ Le taux à court terme de la zone euro (ESTER) est un taux d'intérêt de référence qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqués par les banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne. Actuellement taux ESTER : 2,921 %.

• Ratios et indicateurs prévisionnels d'endettement à fin 2025 :



→ Taux d'endettement consolidé à fin 2024 : 147 %, ce qui s'explique par l'enregistrement du prêt-relais pour la rénovation de l'église.

→ Pour 2025, taux prévisionnel attendu à 133 %.



→ 6,7 ans en données consolidées fin 2024

→ Pour 2025, capacité de désendettement prévisionnelle attendue à 5,8 ans.

→ Ratio très satisfaisant : seuil d'alerte à 11 ans.

• Prospective en matière de recours à l'emprunt à fin 2026 :

➔ Pas de recours à l'emprunt prévu jusqu'à la fin du mandat.

➔ Renouvellement du recours à une ligne de trésorerie pour assurer momentanément des besoins en trésorerie court terme :

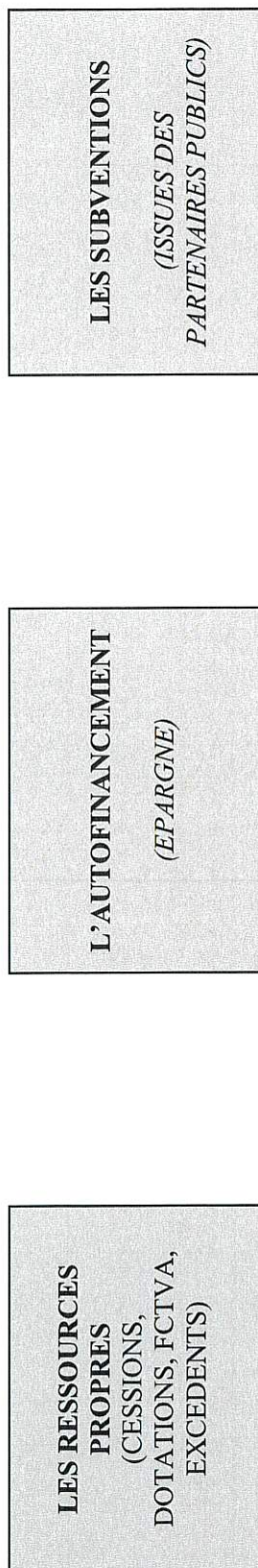
Comme évoqué précédemment, les subventions sont versées sur présentation de factures acquittées, ce qui suppose des décaissements avant encaissement de trésorerie.

Montant prévisionnel de la ligne de trésorerie : 3 millions d'euros, sur la base de critères semblables à la ligne de trésorerie actuelle, à savoir :

- Taux d'intérêts des lignes de trésorerie : à titre indicatif : Indexation sur l'EURIBOR ou ESTER + une marge de l'établissement sur 12 mois.
- Période de remboursement : Remboursement prévu en une ou plusieurs fois dans l'année.
- Plusieurs établissements bancaires seront consultés

➔ Remboursement en 2026 du prêt relais de 4,5 M € contracté en 2024, conformément aux clauses contractuelles.

➤ Des recettes d'investissement qui s'appuient sur le subventionnement :



• Les ressources propres :

✓ FCTVA :

➔ Une recette qui résultera directement du volume d'investissement réalisé en N-1 :

	2024	2025	2026	2027
Budget investi*	18,55 M	14,40 M	10,37 M	
FCTVA attendu		3,04 M	2,39 M	1,69 M

*Dépenses d'investissement du Port à Sec non retenues puisque budget SPIC en HT avec récupération de droit commun de TVA.

➔ FCTVA⁷ 2025, calculé sur le volume des investissements éligibles de 2024 : de l'ordre de 3,04 millions d'euros pour le budget principal, auquel devrait s'ajouter un rappel du FCTVA sur les frais d'étude suivis de travaux.

➔ Sur la base du plan pluriannuel d'investissement établi, recette estimée à 2,39 M € pour l'année 2026.

⁷ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

✓ Cessions :

- ➔ Inscription au fil de l'eau, dès qu'elles sont devenues certaines, afin de ne pas anticiper des recettes qui ne se réaliseraient pas.
- ➔ Respect du principe de prudence et de sincérité en matière d'inscription de cessions au Budget Primitif (promesse de vente ne signifie pas cession tant qu'il n'y a pas d'acte de vente définitif ou d'accord écrit)
- ➔ Au stade du budget primitif 2025 : comptabilisation possible de cessions à hauteur de 3,3M € :

2025		
ACQUIREURS	ADRESSES DES BIENS CONCERNES	PRIX DE CESSIONS
PROMOCIL	Terrains rue de Boussières	1,00
PROMOCIL	Terrains avenue de Gambetta	1,00
M PUCHE	Rue de l'Abattoir	15 000,00
Mme MATTON	Rue de la Cavée	864,00
M BECQUET	3 Place du Général de Gaulle	60 000,00
CAMVS	Boulevard Cockerill	3 100 000,00
M ASCONE	Rue de Louvroil	25 000,00
HABITAT DU NORD	Rue Carion	1,00
		104 000,00
	TOTAL	3 304 867,00

➔ Scénarii retenus à minima pour 2026 : seule la cession de 1,9 M € correspondant à la revente des terrains de la zone Cockerill à la société FREY est retenue.

Parcelles de la zone cockerill encore disponible, et pouvant faire l’objet d’une cession : parcelles B126 et B127 pour 1,4 hectares.

• Les subventions d’équipement :

➔ Inscription au budget primitif des seules subventions certaines, c’est-à-dire notifiées ou avec promesse d’accord :
Respect du principe de prudence et de sincérité.

Projets / financeurs	Enveloppe sollicitée	Enveloppe notifiée	Inscriptions budgétaires	Subventions encaissées	Inscription budgétaire 2025	Solde à encaisser
Maison Quartier Bois du Quesnoy						
DPV Etat 2021	522 493,00	522 493,00	522 493,00	156 747,9		365 745,10
CAF	275 000,00	275 000,00	275 000,00	25 000,00		250 000,00
DPV Etat 2022	200 000,00	200 000,00	200 000,00	60 000,00		140 000,00
DPV Etat 2023	437 506,00	437 506,00	437 506,00	131 252,00		306 254,00
Total financement Maison de quartier Bois du Quesnoy	1 434 999,00	1 434 999,00	1 434 999,00	372 999,90		1 061 999,10
Chapelle St Eloi						
FEDER Région	605 495,00	523 718,62	523 718,62	523 718,62		0,00
DRAC	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		0,00
Total financement Chapelle St Eloi	905 495,00	823 718,62	823 718,62	823 718,62		0,00

Rénovation Centre Culturel Schumann									
PTS 2023 Département	500 000,00	500 000,00	500 000,00	375 000,00					125 000,00
PTS 2024 Département	212 612,00	250 000,00	159 458,6		90 541,40				250 000,00
Région - culture	41 985,00	41 985,00	12 595,50		29 389,50				41 985,00
Région PACTE SAT II	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		567 772,77				432 227,23
Total financement Rénovation du Centre Culturel	1 754 597,00	1 791 985,00	1 672 054,10	942 772,77	119 930,90				1 791 985,00
Stade Jean Damien									
Dotation PACTE SAT II	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00					0,00
Région	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	691 442,35					808 557,65
Fonds vert	4 000 000,00	4 000 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00	800 000,00				800 000,00
PTS Département	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 125 000,00					525 000,00
FNADT 2023- Etat	308 953,00	308 953,00	308 953,00	92 685,90					216 267,10
Agence Nationale du Sport (ANS)	400 000,00	400 000,00	400 000,00	120 000,00					280 000,00
Agglomération	3 366 461,91	3 366 461,91	3 366 461,91	1 346 584,76					2 019 877,15
Total financement Stade Jean Damien	11 330 414,90	11 330 414,90	10 530 414,90	6 680 713,01	800 000,00				4 649 701,90
Rénovation église									
FNADT - Etat	1 885 000,00	0,00							
Département	300 000,00								
Agglomération	1 200 000,00	1 200 000,00							1 200 000,00
Total financement rénovation église	3 385 000,00	1 200 000,00							1 200 000,00
Groupe scolaire Deniès-Les Roses									
DSIL Etat 2022	654 056,00	654 056,00	654 056,00	196 217,00					457 839,00
Fonds vert	250 432,00	250 432,00	250 432,00	75 129,60					175 302,40
Agglomération	300 000,00	300 000,00			300 000,00				300 000,00
Total financement Groupe Scolaire Deniès-Les-Roses	1 204 488,00	1 204 488,00	904 488,00	271 346,60	300 000,00				933 141,40



Création plateau multi-sport							
ANS	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
Total financement plateau multi-sport	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
Réhabilitation école Fontaine							
DPV Etat	353 491,31	353 491,31	353 491,31	353 491,31	353 491,31		
DSIL Etat	179 981,00	179 981,00	179 981,00	179 981,00	179 981,00		
Fonds spécial de relance	132 630,00	132 630,00	132 630,00	132 630,00	132 630,00		
Total financement réhabilitation Ecole Fontaine	666 102,31	666 102,31	666 102,31	666 102,31	666 102,31		
Réhabilitation stade Dembiermont							
PTS Département	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
Agence Nationale du Sport	208 000,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00	62 400,00		145 600,00
DPV 2019 Etat	288 848,00 €	288 848,00	288 848,00	288 848,00	288 848,00		
FAFA	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00			75 000,00
Total financement réhabilitation stade Dembiermont	871 848,00	871 848,00	871 848,00	871 848,00	651 248,00		220 600,00
Rénovation Mairie - Ecuries							
DPV 2024 Ecuries	115 693,50	115 693,50	115 693,50	115 693,50			115 693,50
DPV 2024 Mairie	269 951,50	269 951,50	269 951,50	269 951,50			269 951,50
DETR 2019	13 352,49	13 352,49	13 352,49			13 352,49	13 352,49
Total financement rénovation Mairie-Ecuries	398 997,49	398 997,49	385 645,00			13 352,49	398 997,49

Autres subventions							
FIPD - vidéoprotection	53 877,00	53 877,00	53 877,00	53 877,00			
FIPD – vidéoprotection	23 940,00	23 940,00	23 940,00	23 940,00	7 182,00		16 758,00
FIPD – sécurisation des établissements scolaires	19 447,00	16 162,00	16 162,00	16 162,00	16 162,00		
DETR Etat – accessibilité bibliothèque	73 770,00	73 770,00	73 770,00	73 770,00	22 131,00		51 639,00
DSIL 2021 – collège Périer	160 272,00	160 272,00	160 272,00	160 272,00	160 272,00		
DETR – ascenseur ancien collège Périer	36 450,00	36 450,00	36 450,00	36 450,00	10 935,00		25 515,00
PTS - Pirart	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	28 344,00		24 656,00
Raccordement Port à Sec - RD	1 400 000,00	1 400 000,00				1 400 000,00	1 400 000,00
Total financement autres subventions	1 820 756,00	1 817 471,00	417 471,00		298 903,00	1 400 000,00	1 518 568,00
TOTAL FINANCEMENT SUBVENTIONS	23 867 697,71	21 635 024,33	17 801 740,94		10 802 804,21	2 633 283,39	10 832 220,12

➔ Subventions encaissées sur l’enveloppe globale notifiée à la Commune : 10,8 millions d’euros

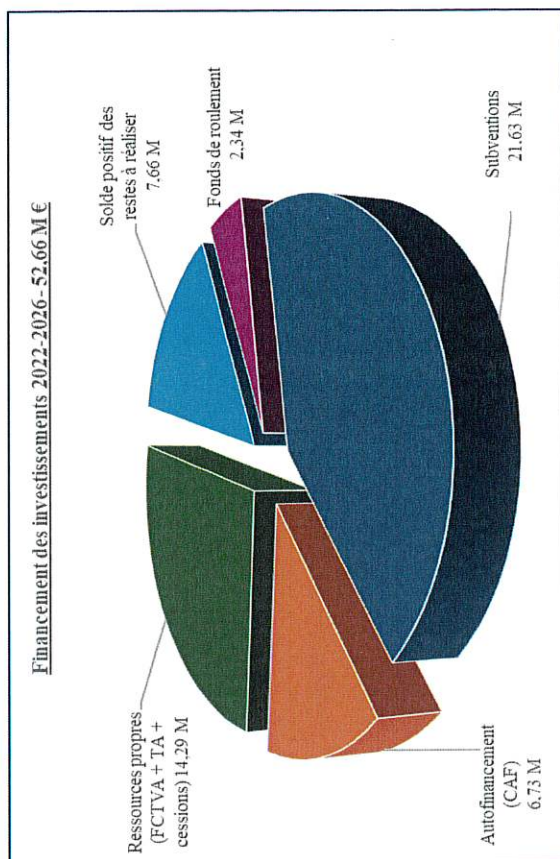
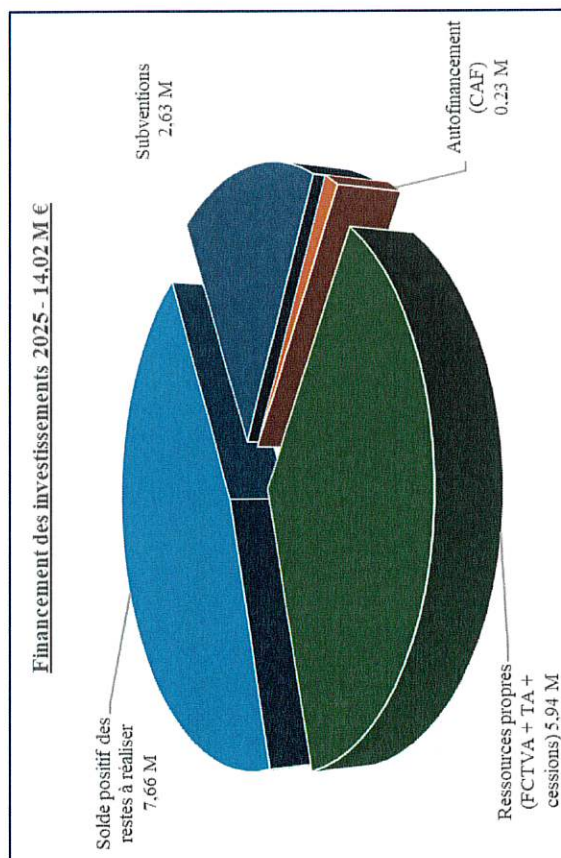
➔ Subventions à inscrire au titre de l’exercice 2025 : 2,63 millions d’euros

➔ Subventions à inscrire au titre de l’exercice 2026 : 1,5 millions d’euros (Subventions relatives à la rénovation de l’église)

➔ Subventions restant à encaisser sur 2025 et 2026 : 10,83 millions d’euros

➔ Problématique des subventions : encaissement qui se fait pendant et après réalisation des travaux, sur factures acquittées. Difficulté pour la Commune d’assurer un portage de trésorerie aussi important en attendant de percevoir ces subventions, ce qi justifie le recours aux lignes de trésorerie, dont le montant devrait être porté à 3 M € pour l’exercice 2025.

➤ Synthèse financement prévisionnel 2024 - 2026 :

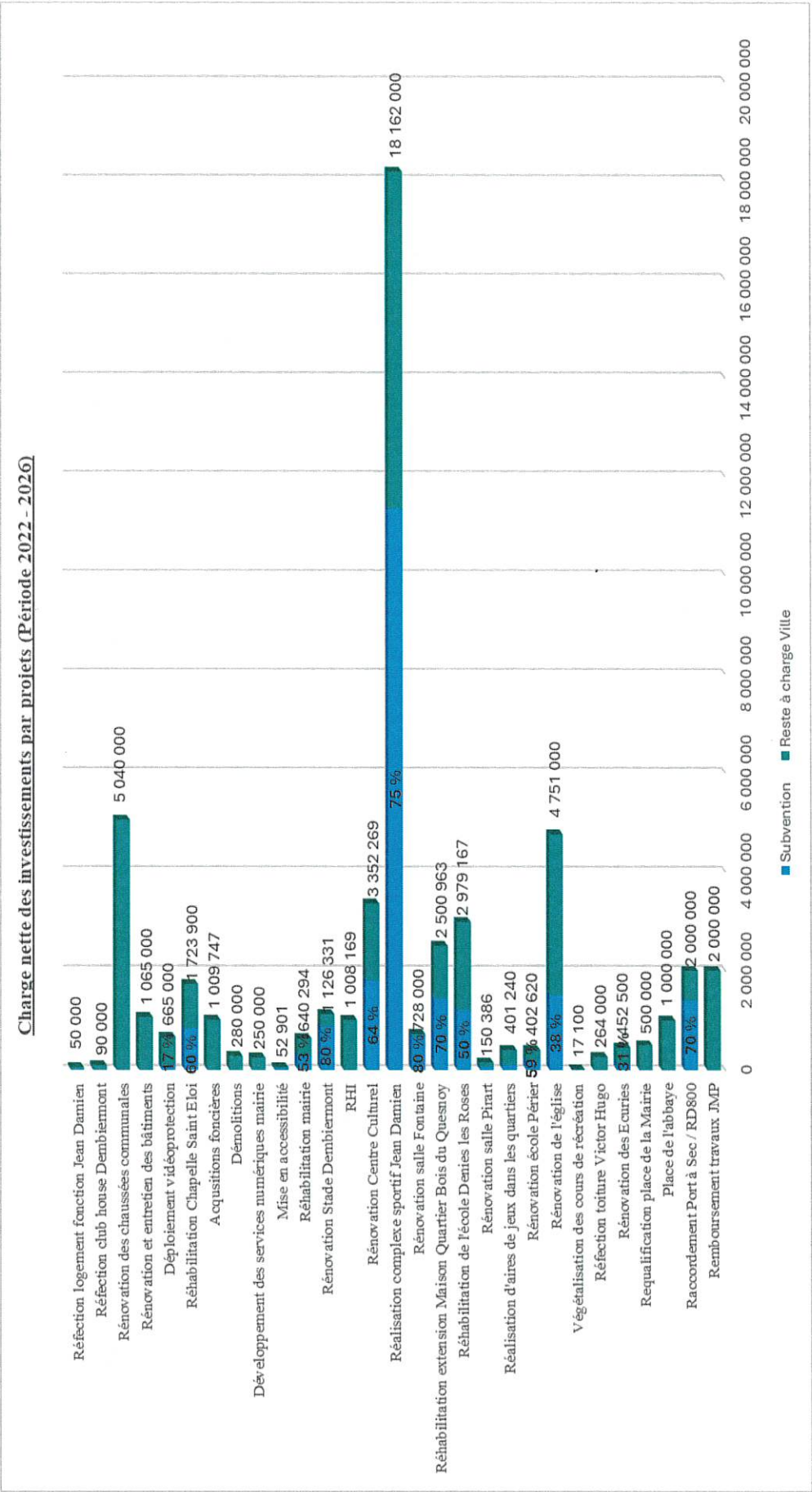


➔ 2025 : Financement des investissements qui s'appuie sur une part importante de subventions d'équipement (Postes « subventions » et « solde des restes à réaliser » puisqu'il s'agit de subventions reportées des exercices précédents devant faire l'objet d'un encaissement)
(73,4 % de l'enveloppe d'investissement)

➔ 2022 – 2026 : Financement pluriannuel des investissements HT à 49 % de subventions. Des demandes supplémentaires pourront être déposées sur 2025 et 2026 en fonction de l'éligibilité des projets.
Ci-dessous détail des investissements avec part subventionnée.

3.4 Prospective - orientations en matière de dépenses d'investissement

➤ **Les dépenses d'investissement pluriannuelles :**



➔ Dépenses d'investissement actualisées sur la période 2022 – 2026: 52,66 M €

➤ Part des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 :

Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel	CP 2027 prévisionnel
AP2022.01	5 ans	Rénovation des chaussées communales (AP initiale)	6 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	5 040 000,00	267 026,04	1 260 810,15	1 110 258,07	1 200 000,00	1 201 905,70	
AP2023.01	4 ans	Entretien des bâtiments communaux (AP initiale)	1 200 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
	4 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	1 065 000,00	209 697,37	271 926,88	217 365,63	71 800,00	294 210,12	
AP2022.03	5 ans	Déploiement vidéoprotection (AP initiale)	736 200,00	256 200,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	665 000,00	170 856,00	200 123,85	41 808,00	0,00	252 212,15	
AP2022.05	5 ans	Acquisition foncière (AP initiale)	850 000,00	450 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	1 009 747,00	11 719,11	191 390,69	246 844,90	459 792,00	100 000,00	
AP2022.06	5 ans	Démolitions hors RHI (AP initiale)	1 617 000,00	217 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	500 000,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	280 000,00	0,00	0,00	61 991,20	80 000,00	138 008,80	
AP2022.07	5 ans	Développement numérique services mairie (AP initiale)	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	250 000,00	18 812,96	41 556,15	62 156,76	0,00	127 474,13	
AP2022.08	3 ans	Rénovation du Centre culturel (AP initiale)	772 455,00	51 600,00	360 428,00	360 427,00			
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	3 352 269,00	35 899,20	206 214,32	1 968 502,76	991 652,72	150 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20250304-2025_01-DE



AP2022.09	3 ans	Transformation de l'Abbaye (AP initiale)	2 544 000,00	84 000,00	360 000,00	2 100 000,00			
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	1 000 000,00	5 760,00	0,00	0,00	100 000,00	894 240,00	
AP2022.10	5 ans	Réalisation complexe sportif Jean Damien (AP initiale)	13 056 000,00	360 000,00	1 282 440,00	1 630 510,00	4 891 525,00	4 891 525,00	
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	18 162 000,00	208 153,20	1 108 390,76	10 706 339,34	5 939 116,70	200 000,00	
AP2022.11	3 ans	Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy (Ap initiale)	783 740,00	42 000,00	370 870,00	370 870,00			
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	2 500 963,10	11 012,74	12 818,04	266 038,49	1 552 134,86	658 958,97	
AP2022.12	4 ans	Rénovation école Denies Les Roses (AP initiale)	1 920 000,00	42 000,00	626 000,00	626 000,00	626 000,00		
	5 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	2 979 167,00	144 626,27	17 412,00	294 712,73	1 000 000,00	1 522 416,00	
AP2024.01	2 ans	Rénovation de la Mairie (AP initiale)	750 000,00			350 000,00	400 000,00		
	3 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	640 294,00			18 279,73	300 000,00	322 014,27	
AP2023.02	3 ans	Rénovation église (AP initiale)	1 500 000,00	200 000,00	1 000 000,00	300 000,00			
	6 ans	Réalisé 2024 / actualisation 2025	4 751 000,00	0,00	14 172,00	89 153,57	450 000,00	1 400 000,00	2 797 674,43
TOTAL 2025							12 144 496,28		

Ouverture nouvelles Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP2025.01	2 ans	Raccordement RD800 au Port à Sec	2 000 000,00				800 000,00	1 200 000,00	

Opérations d'Equipements 2025

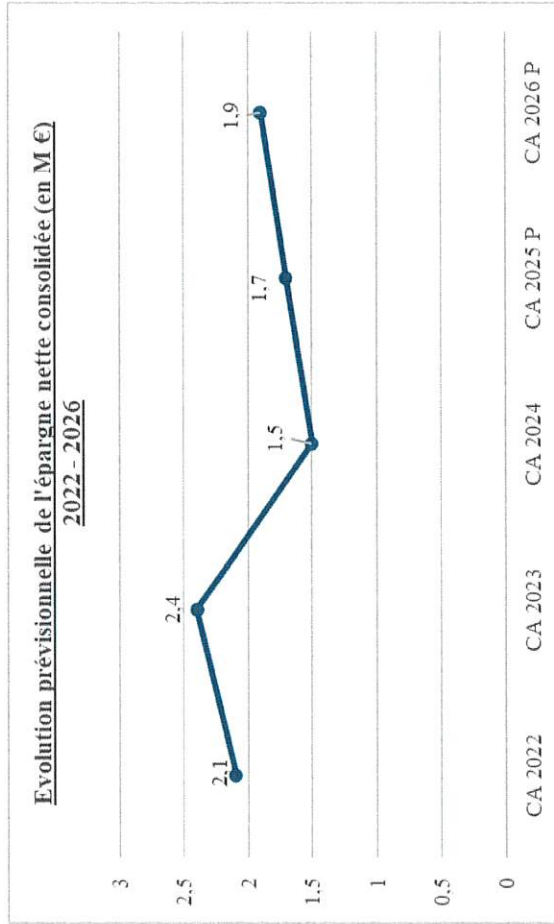
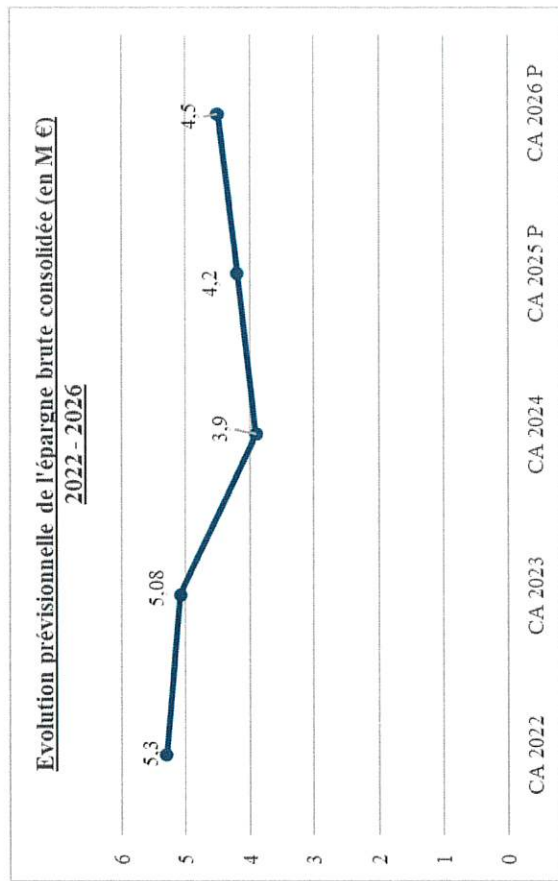
Numéro de l'opération	Libellé de l'opération	Investissement 2024
OP22.12	Opérations RHI	455 738,00
	RHI friche CFMN	455 738,00
OP23.01	Requalification place de la mairie	50 000,00
OP24.01	Rénovation extérieure Ecuries	50 000,00
OP25.01	Nouvelle toiture groupe scolaire Victor Hugo	264 000,00
OP25.02	Rénovation du logement de concierge Jean Damien	50 000,00
	Crédits d'investissement courant pour les services	203 810,00
	TOTAL OPERATIONS 2025	1 073 548,00

➤ Enveloppe d'investissement pour l'exercice 2025 : 14,01 M €

Eléments financiers de la prospective 2022 - 2026



4.1 Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne



➤ Des niveaux d'épargne qui ont fléchis en 2024 en raison :

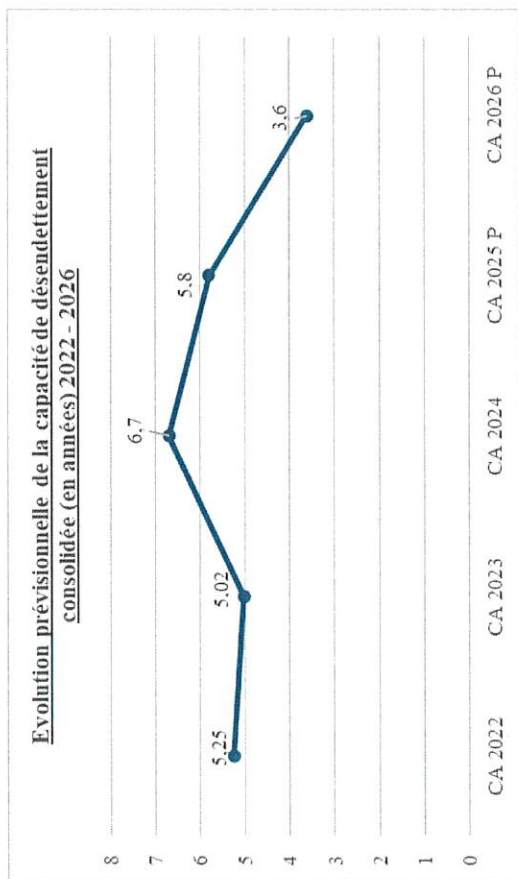
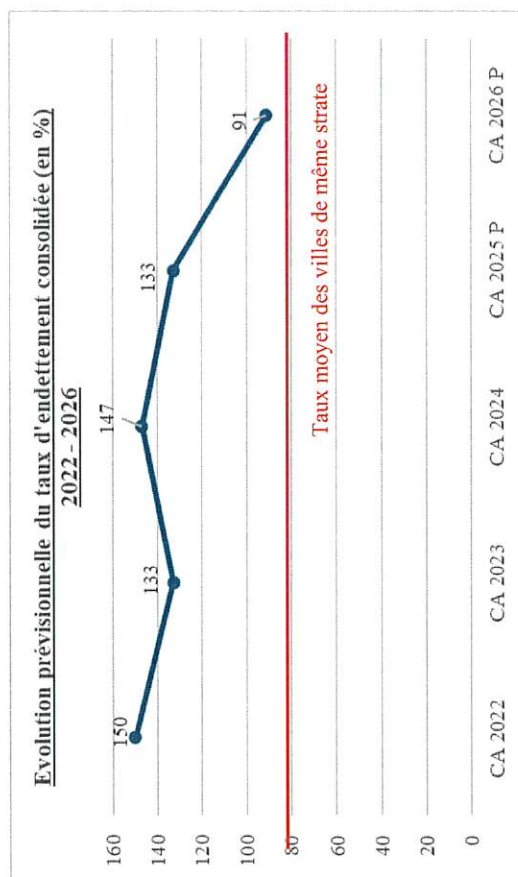
- d'une inflation des prix
- d'une augmentation de certaines charges incompressibles telles que les assurances par exemple
- d'une hausse des intérêts de la dette liée à la hausse du taux du Livret A : En effet, la plupart des emprunts souscrits pour l'ANRU sont à taux variables adossés au Livret A.

➤ Une épargne brute et une épargne nette qui repartent à la hausse dès 2025 par l'effet d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et d'une légère progression des recettes. En effet, des mesures d'économie seront mises en œuvre sur 2025 et 2026 pour compenser les hausses de charges incompressibles.

➤ Comparaison faite avec les villes de même strate :

	Taux d'épargne des communes de + 10 000 hab	Taux d'épargne brute de la commune		
		2024	2025	2026
Brute	13,3 %	21,9 %	22,6 %	24,9 %
Nette	6,6 %	8 %	8,6 %	10,1 %

4.2 Evolution pluriannuelle des ratios d'endettement



➤ Mise en œuvre d'une prospective financière cohérente, laissant place à une poursuite du désendettement de la commune à la fin du mandat:

- Une capacité à se désendetter qui sera de l'ordre de 3,6 ans à fin 2026, et qui se situe bien en-dessous du seuil d'alerte (11 ans).
- Un endettement qui sera à fin 2026, quasiment au niveau de la moyenne de la strate. La hausse constatée en 2024 résulte du prêt-relais, dont le remboursement est prévu courant 2026.

Stratégie et plan d'action

PORT A SEC

✓ Demande de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport sur la gestion de la commune : Formaliser une stratégie et un plan d'actions dédiés à l'infrastructure et en faire une présentation au Débat d'Orientations Budgétaires.

✓ Constat :

→ En 2018, information donnée en conseil municipal d'un équilibre financier assuré pour le Port à Sec.

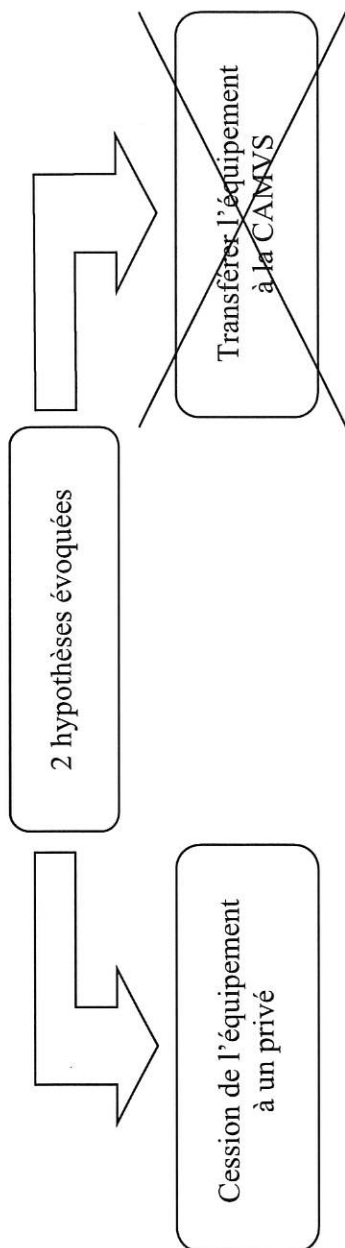
Or à ce jour, budget structurellement déficitaire.

→ Equipement surdimensionné par rapport au besoin de stationnement et d'entretien des bateaux.

→ Activité redirigée vers la logistique et le stockage : halls actuellement loués, mais diverses problématiques se posent régulièrement :

- Sols qui ne sont pas stables
- Equipement électrique réalisé pour fonctionner avec un seul locataire / difficulté de division sans investissement onéreux
- Cloisonnement des halls

➤ Stratégie envisagée et proposée lors du ROB 2024 :



Solution retenue

- Cession en cours au groupe Hiolle, qui sera finalisée au cours de l'exercice 2025
- Opération qui ouvrira la porte :
 - à la création de 50 emplois minimum, pouvant potentiellement monter à 100 emplois
 - à la création d'un centre de formation aux métiers industriels

➤ Plan d'action 2025 / 2026 :

Travaux de
raccordement

- ➔ Poursuite des études sur 2025 pour la création de la voirie de raccordement
- ➔ Négociation avec la société Evergreen pour un échange de terrains permettant de débiter les travaux de raccordement
- ➔ Travaux qui vont débiter en 2025
- ➔ Financement :
70 % Département
10 % Agglo
20 % reste à charge commune (ressources propres)
Intégration au Plan Pluriannuel de la commune

Cession de l'équipement
au Groupe Hiolle

- ➔ Réalisation des opérations de cession au cours du 1^{er} trimestre 2025 (acte de vente,...)
- ➔ Vote d'un budget 2025 sur la base d'un exercice complet.
- ➔ Loyers 2025 qui resteront équivalents à ceux de 2024
- ➔ Réalisation des opérations de clôture du budget après la vente, à la fin de l'année.

➤ **Aspects financiers : (sur un exercice complet)**

Charges	montants en €	Produits	montants en €
Dépenses courantes	45 000,00	Loyers	236 770,00
Charges financières	140 000,00		
Remboursement de la dette en capital	470 000,00		
Dépenses d'investissement	35 000,00		
TOTAL CHARGES	690 000,00	TOTAL PRODUITS	236 770,00
		<i>Déficit prévisionnel 2025 (sur un exercice complet)</i>	<i>453 230,00</i>

➡ Principales dépenses de l'exercice à venir : le remboursement de la dette

➡ Principales ressources : Loyers des 5 halls :

Halls	Locataire	Prix au m²	Loyer annuel HT
1	WEBER	1,51	78 028,00
2a	FRAMATOME	1,51	34 645,00
2b	FORGITAL DEMBIERMONT	1,51	20 403,00
3	ARTERAIL	1,00	32 052,00
4	PIOLAT	1,00	34 440,00
5	ARTERAIL	1,00	37 200,00
	TOTAL PREVISIONNEL ANNUEL 2025		236 768,00

➤ **Conséquences et impacts de la cession de l'équipement**

- ➡ Remboursement d'une partie de la dette contractée sur le Port à Sec avec le produit de la cession
- ➡ Clôture du budget annexe Port à Sec en fin d'exercice et réintégration des excédents, déficits, autres écritures, dans le budget principal de la Commune.

Bilan et perspectives

DSP Crématorium



- ✓ Délégation de service public conclue et notifiée aux Etablissements FRERE le 20 février 2020.
- ✓ Durée de la DSP⁸ : 15 ans
- ✓ Objet : « Mise aux normes et exploitation du crématorium communal »

➤ Bilan 2024:

- ✓ Présentation des rapports annuels d'activité 2022 et 2023 du délégataire lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.
- ✓ Encaissement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public 2024:

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Redevance 2022	Titre 447 du 08/08/2023	10 000 €
Redevance 2023	Titre 449 du 08/08/2023	10 000 €
Redevance 2024	Titre 166 du 19/04/2024	10 000 €

⁸ Délégation de Service public

✓ Encaissement de la redevance d'exploitation (% du chiffre d'affaire crémation)

<u>REDEVANCE D'EXPLOITATION</u>			
Redevance	Exercice comptable	Titres	Montant de la redevance
Redevance 2022	du 01/10/2021 au 30/09/2022	Titre 448 du 08/08/2023	2 514,48 €
Redevance 2023	du 01/10/2022 au 30/09/2023	Titre 604 du 10/10/2023	6 714,79 €
Redevance 2024	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Titre 437 du 04/10/2024 et titre 545 du 03/12/2024	5 230,08 €

► Perspectives :

- ✓ 01/01/2025 – 31/03/2025 : Réalisation de l'inventaire des biens de la DSP.
- ✓ 01/04/2025 – 30/06/2025 : Visite du site – Suivi des investissements
- ✓ 01/06/2025 : Remise du rapport annuel du délégataire
- ✓ 01/07/2025 – 30/09/2025 : Passage du rapport annuel d'activité en CCSPL⁹ et Conseil Municipal
- ✓ 2 réunions semestrielles du comité de suivi sur l'année 2025

⁹ Commission Consultative des Services Publics Locaux

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20250304-2025_01-DE

S²LO

65

FIN